

RAPPORT ANNUEL 2021



APNQ

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE
DES NOTAIRES DU QUÉBEC

MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2021 aura été une année d'affirmation et de positionnement pour l'APNQ. En effet, le conseil d'administration à donner les orientations nécessaires pour permettre à l'association d'assumer pleinement son rôle de porte-parole légitime des notaires au Québec.

C'est d'ailleurs ce qui est demandé par les membres de la profession. En effet, selon le sondage que nous avons effectué auprès de 721 notaires en 2020, 91% des répondants estiment que l'APNQ doit défendre les intérêts socio-économiques des notaires et près de 80% d'entre eux croient qu'il revient à l'APNQ de faire des représentations auprès du gouvernement et des autres intervenants. En ce sens, nous avons augmenté le nombre d'avantages économiques liés au statut de membre de l'association et avons multiplié nos interventions et sorties publiques et présenté 3 mémoires auprès du gouvernement afin de faire connaître la position des notaires.

Dans le présent rapport annuel, vous découvrirez plusieurs autres actions que nous avons effectuées afin de pouvoir affirmer plus que jamais que l'Association Professionnelle des Notaires du Québec est véritablement le plus important regroupement associatif de notaires québécois. Nous entendons mettre tout en œuvre pour le demeurer afin que les notaires soient bien représentés. Bonne lecture.

Me Kevin Houle
Président du conseil d'administration

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Cette année, l'Association Professionnelle des Notaires du Québec a fait face à plusieurs défis au niveau organisationnel. Qu'il s'agisse de l'intégration du Centre de médiation et d'arbitrage notarial (CMAN) au sein de nos activités, de la restructuration en ressources humaines qui était essentielle pour la bonne marche de nos projets ou encore de la mise en place de processus servant de cadre aux opérations de l'organisation; nous sommes fiers de pouvoir clamer haut et fort, mission accomplie!

Vous constaterez, à la lecture du rapport annuel 2021, qu'il s'agit d'une organisation qui a de grandes ambitions et qui a mis en place des structures et des moyens pour réaliser ses prétentions. Mentionnons simplement le projet colossal de la Transformation de la profession (lequel comporte 10 équipes actives) soutenu par l'implication importante de la déléguée à la Transformation; les 10 comités soutenant les activités du conseil d'administration (dont 2 sont des comités permanents) et finalement l'embauche d'une responsable des communications et des relations publiques de même que d'une agente de soutien aux opérations pour appuyer l'équipe en place à la permanence. Ce ne sont là que trois exemples des actions entreprises qui démontrent l'engagement des gens qui œuvrent pour faire de votre association une organisation des plus performante.

Le but ultime pour les membres de la permanence de l'APNQ est de pouvoir améliorer la qualité des services offerts aux membres de l'association ainsi qu'aux administrateurs élus par eux. Nous recevons de plus en plus de commentaires positifs en ce sens et croyons que notre dynamisme nous permettra de maintenir nos actions à la hauteur de l'attente des membres en ce sens.

Me François Bibeau
Directeur général

PORTRAIT DES MEMBRES

Membres

Au 31 décembre 2021, l'Association professionnelle des notaires du Québec compte **1738 membres**, toutes catégories confondues.

Répartition par genre

66% des membres de l'association sont du genre **féminin**; et
33% des membres de l'association sont du genre **masculin**.

Année d'expérience

La majorité des membres de l'APNQ ont moins de 15 ans de pratique.

Moins de 10 ans de pratique	28%
De 10 à 14 ans de pratique	24%
De 15 à 19 ans de pratique	9%
De 20 à 29 ans de pratique	10%
De 30 à 39 ans de pratique	19%
Plus de 40 ans de pratique	10%

Genre de pratique

Près de 70% des membres de l'APNQ œuvrent dans une étude composée de 2 notaires et plus.

Pratique solo	31%
Étude composée de 2 notaires	22%
Étude de 3 notaires et plus	47%

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ÉQUIPE DE LA PERMANENCE

Conseil d'Administration

En 2021, le conseil d'administration de l'APNQ était composé comme suit :

Administrateurs	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Kevin Houle	Président	2020	2023
Lorena Lopez Gonzalez	Vice-Présidente	2020	2022
Paméla Leduc-Gauthier	Secrétaire + *(r)	2021	2024
Fanny Monette	Trésorière	2019	2022
Chantal Ouellet	Administratrice *(j)	2020	2022
Luc Boulanger-Milot	Administrateur *(n-t)	2020	2023
Valérie Petit	Administratrice	2020	2023
Nancy L'Ecuyer	Administratrice	2021	2024
Camille Vallières	Administratrice	2022 (élue nov. 2021)	2024

*(r) : représentante des régions

(j) : représentante des jeunes notaires

(n-t) : représentant(e) des notaires non-traditionnels

Le conseil d'administration s'est réuni à 10 reprises en 2021, comprenant 2 séances extraordinaires.

Mise à part la réunion du conseil d'administration tenue en novembre 2021, laquelle a eu lieu au siège social, situé à Brossard; toutes les réunions du conseil d'administration se sont tenues par moyen technologique [conférence téléphonique ou visioconférence TEAMS]. Ces changements de pratique ont non seulement permis de diminuer les frais de gouvernance, mais ils ont également permis à aux administrateurs de tous les coins du Québec de réduire leurs déplacements et d'accroître leur implication.

Permanence

Au cours de l'année 2021, l'équipe de la permanence de l'Association professionnelle des notaires du Québec a continué son renouvellement des ressources humaines. Ainsi, à la suite de départs et de l'ajout de nouveaux effectifs, l'équipe 2021 de la permanence de l'APNQ était composée comme suit :

Me **François Bibeau**, notaire Émérite, directeur général

Mme **Elizabeth Deschamps**, déléguée à la transformation [poste contractuel]

Me **Angela Di Benedetto**, notaire, directrice des relations membres et services

Mme **Josée Beaudoin**, adjointe administrative à la direction générale

Me **Andrei Roman**, notaire, responsable contenu et veille juridique [poste contractuel]

Me **Caroline Lamoureux-Larochelle**, notaire, coordonnatrice du CMAN [poste contractuel]

Mme **Nadine Bonenfant**, agente de soutien aux opérations

Mme **Mireille Lallier**, responsable des communications et des relations publiques

RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC TELUS

Le 30 juin 2021, l'entente qui liait l'APNQ avec la société *Telus* depuis juillet 2011 est arrivée à terme. Il était donc impératif pour l'APNQ d'entreprendre rapidement des négociations avec notre partenaire majeur des 10 dernières années, afin de sécuriser les avantages que notre entente prévoyait pour nos membres (soit 10\$ de rabais sur chaque dossier ouvert par un membre, d'une valeur de 61\$ avant réduction) et aussi de s'assurer que les entrées de fonds découlant des redevances que *Telus* nous versait allaient aussi être préservées. Après tous, ces ristournes équivalaient à environ 40% du chiffre d'affaires annuel de l'APNQ (383 060\$ sur 930 437\$ pour l'année 2020).

Après quelques mois de négociation, sans pouvoir l'expliquer à l'époque, l'APNQ n'a pas été en mesure de préserver la ristourne qui lui était versée, ni même d'en réduire le montant. Ce n'est qu'à la fin de l'année que nous avons appris que *Telus* avait cédé la plateforme *Assyst Immobilier* à la société *Dye & Durham*. Là, tout s'expliquait. Par contre, nous avons pu préserver le rabais que *Telus* accordait à nos membres. Il nous appartenait donc maintenant, pour faire face à cette nouvelle réalité, de redoubler d'efforts afin de trouver d'autres partenaires financiers et d'autres méthodes pour pouvoir combler le manque à gagner laissé par le départ de *Telus* parmi nos supporteurs financiers. Beaucoup de travaux furent entrepris, mais ce n'est pas en 2021 que nous en verrons les résultats. Ce ne sera qu'en 2022 que ces travaux aboutiront en réalités qui amèneront de l'eau au moulin. Pour vous donner un avant-goût, sachez simplement qu'un programme de commandite et de visibilité pour nos partenaires fut mis sur pied.

FAITS SAILLANTS : SERVICES AUX MEMBRES

FORMATIONS

Nos offres de formation en l'année 2021 ont été offertes en visioconférence dues à la continuité de la pandémie et les mesures sanitaires. Les formations à distance ont donné à nos membres situés aux quatre coins du Québec, la possibilité de suivre nos nombreux ateliers et séminaires tout en ajoutant des heures à leur profil de formation continue obligatoire.

Plus de 500 membres se sont inscrits à 8 nouvelles formations qui s'ajoutaient à celles offertes par nos partenaires.

L'APNQ a tout mis en œuvre pour que les formations soient plus dynamiques et axées sur des sujets de tendance, juridiques et non-juridiques, notamment sur la fiscalité dans l'immobilier, le télétravail et ses enjeux et les façons d'optimiser la valeur de votre étude.

L'APNQ a également hébergé quelques formations pour rediffusion via une plateforme de partage de vidéos. Une plateforme de formation qui servira à enrichir l'expérience des notaires durant leur apprentissage est encore dans nos projets pour l'année 2022. De plus, de nombreuses ententes se sont conclues en prévision des offres de formation pour l'année 2022 sur des sujets diversifiés, stimulants et d'actualité, tels que : les pièges à éviter dans un dossier, l'art de déléguer, la protection des personnes vulnérables, le règlement des différends et les nouvelles technologies émergentes.

Des fiches aide-mémoire, portant sur le cheminement des dossiers devant notaire en vertu du nouveau Code de procédure civile, les règles de la dévolution successorale légale au Québec et les effets du mariage et des régimes matrimoniaux, continuent d'être offertes gratuitement sur notre boutique en ligne.

ÉVÉNEMENTS

Dans le but d'assurer la pérennité de la profession ainsi qu'une relève de qualité en quantité suffisante, l'objectif premier de l'APNQ est d'informer et sensibiliser les étudiants sur l'importance du rôle des notaires au sein de notre société, tant à titre d'officier public que de conseiller juridique. L'an dernier, l'APNQ a participé à la **journée carrière en droit** interfacultaire et à celle de l'Université Laval pour discuter du notariat avec les étudiants en droit. Via une plateforme virtuelle, les étudiants en droit ont eu l'opportunité d'échanger avec plusieurs notaires exerçant dans une variété de domaines de la pratique notariale. Ce fut une occasion rêvée pour les écouter s'exprimer sur des sujets concernant notre profession. Nous croyons sincèrement que nos actions pourront aiguiller ces derniers dans leur choix de carrière.

Voici les autres activités qui ont eu lieu durant l'année 2021 :

- 1) Accueil des nouveaux confrères et consœurs avec notre 5 à 7 pour les nouveaux notaires assermentés (rencontre virtuelle avec un mixologue pour laquelle des boîtes ont été livrées d'avance aux participants afin de leur permettre d'expérimenter l'art de la mixologie).
- 2) Les administrateurs de l'APNQ se sont portés volontaires pour une session virtuelle de Q & A. Durant cette rencontre, les jeunes notaires ont posé leurs questions sur les acabits concernant la pratique du notariat.
- 3) Session de remue-méninges avec la relève. Cette interaction était un forum leur permettant de venir partager leurs expériences, leurs craintes, leur vision, solutions et idées sur le transfert de clientèle, le « reprenariat », ainsi qu'une variété de sujets les touchant.
- 4) L'APNQ a lancé un nouveau projet de partage d'offres d'emploi avec toutes les facultés de droit civil du Québec de même qu'avec l'Université d'Ottawa.

Ce projet est ouvert à tous les étudiants du baccalauréat en droit et de la maîtrise en notariat souhaitant travailler dans une étude de notaires. Les occasions d'emploi offertes dans vos bureaux peuvent être à temps partiel ou de type « Notaire d'un jour ». Qui sait, cet emploi pourrait mener vers un milieu de stage potentiel.

- 5) Interventions, discours et présentations **dans toutes les facultés de droit du Québec** pour expliquer aux étudiants en droit le rôle du notaire au-delà des actes notariés traditionnels, comme conseiller juridique. Essentiellement, les interventions ont visé à faire connaître aux étudiants le rôle de conseiller juridique des notaires, envers les clients provenant du grand public et des entreprises, en plus de leur rôle d'officier public, et de leur démontrer que les notaires pratiquent dans tous les secteurs du droit, incluant les secteurs dits « non traditionnels ».

ACCÉLÉRATEUR DE LA RELÈVE

Depuis 2019, l'APNQ a mis sur pied l'Accélérateur de la relève notariale, qui regroupe une panoplie de services conçus spécifiquement pour les notaires cumulant moins de 10 ans de pratique. Au programme : ateliers thématiques et formations, bourses annuelles, allocations de budgets pour des projets entrepris par et pour la relève, outils et ressources spécialisés, parrainage de dossiers et accompagnement dans la gestion d'une étude. En 2021, 20 000,00\$ ont été remis en bourse « non-solo » à des notaires de la relève dynamiques et inspirants. Les récipiendaires étaient Me Valérie Roy, notaire à Québec (bourse de 10 000\$), Me Caroline Allard, notaire à Montréal (bourse de 5000\$) et Me Marc Laliberté, notaire à Jonquière (bourse de 5000\$).

De plus, l'année 2021 a vu la création d'une nouvelle bourse pour une spécialisation. Cette bourse d'études, également d'une valeur de 20,000\$, permettra aux jeunes notaires d'obtenir une accréditation, une spécialisation ou participer à une formation offerte par une institution reconnue aux frais de l'APNQ. Les récipiendaires étaient Me Frédéric

Bourdeau, notaire à Mercier (bourse pour une maîtrise en fiscalité) et Me Catherine Beauchamp, notaire à Montréal (bourse pour une maîtrise en fiscalité)

Finalement, encore une fois cette année, l'APNQ a offert à 5 jeunes notaires, l'inscription **gratuite** à la formation «Administrateurs de la relève» du Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ) afin de développer leurs connaissances et compétences en matière de gouvernance.

AVANTAGES AUX MEMBRES

En 2021, l'APNQ a bonifié considérablement les avantages aux membres en offrant une gamme de rabais avec des partenaires de tous horizons. Ces nouveaux services se sont inspirés des réponses de nos membres au sondage du printemps 2021, lequel visait à adapter nos services à leurs besoins.

Ainsi, des ententes furent conclues avec Codems, Trigonix, Hamster, Strom Spa Nordique ainsi que la création du service «place d'affaires partagée». Également, nous continuons à offrir des rabais aux membres via nos communiqués et notre site Web avec nos nombreux autres partenaires existants.

Le mandat de Me Andrei Roman concernant la veille sur l'actualité juridique et sur les médias sociaux s'est poursuivi jusqu'en octobre 2021. Il nous a tenus informés sur des sujets juridiques divers et des projets de loi afin d'anticiper les évolutions législatives et réglementaires concernant les sujets d'actualité pouvant avoir une pertinence et un intérêt pour nos membres.

D'autre part, l'APNQ continue son service de support pour la conciliation des comptes et l'accompagnement des notaires membres dans leurs interactions avec l'Ordre et divers partenaires. À cela s'ajoute un soutien professionnel aux membres nécessitant de l'aide dans leurs dossiers au quotidien.

Nous avons procédé au renouvellement de notre partenariat avec l'Association du Barreau canadien. Conséquemment, les membres de l'APNQ ont accès à un programme de formation en ligne offert par le barreau à un coût réduit. Ces formations sont de façon générale reconnues par la Chambre des notaires concernant les obligations découlant de la formation continue obligatoire.

FAITS SAILLANTS : COMMUNICATIONS AUX MEMBRES

En 2021, l'association s'est dotée des services d'une responsable des communications et des relations publiques, Mme Mireille Lallier. Par son travail soutenu et son professionnalisme, elle a permis à l'APNQ de communiquer plus efficacement avec ses membres et ses différents partenaires par infolettres (par communiqués et bulletins) plus dynamiques et très accessibles, acheminées à nos membres par courriels.

COMMUNIQUÉS ET BULLETINS

Voici quelques statistiques qui témoignent de nos efforts à communiquer efficacement et de façon continue avec nos membres :

Nous avons produit 56 communiqués et 6 bulletins d'information par lesquels nous rejoignons 1886 abonnés. Comme le taux d'ouverture moyen de ces communications est de 46.73%, plus de 850 personnes lisent nos infolettres hebdomadairement.

Ce dernier élément statistique témoigne de l'intérêt de nos membres pour nos communications.

En 2021, des communications spéciales ont été produites afin de mieux faire connaître les avantages offerts aux membres de l'APNQ. La série de ces communications appelée «Flash Avantage aux membres» a été diffusée à l'automne. Visant à permettre aux membres de mieux profiter de leur statut de membre de l'APNQ, nous prévoyons diffuser de nouveau ces communiqués au cours de l'été 2022. Aussi, dans le but de pousser encore plus loin le concept, quelques capsules vidéo ont été captées et produites avec certains de nos partenaires (par exemple, Trogonix et Codems). Nous entendons continuer en ce sens avec certains autres partenaires afin de mieux expliquer leurs services aux membres.

SONDAGES

Afin de mieux prendre le pouls de ce que vivent nos membres ainsi que tous les notaires du Québec, l'APNQ a sondé ces derniers à quelques reprises au cours de la dernière année. Les notaires membres (et parfois non-membres) ont répondu en bon nombre. Voici un exemple des sondages menés auprès des notaires.

1. Sondage concernant « l'expérience des notaires suite à l'entrée en vigueur du règlement sur le formulaire de présentation de la réquisition d'inscription d'un transfert immobilier ». Ce sondage fut produit en février 2021 et 306 répondants nous ont fait part de leur opinion;
2. Sondage concernant « les avantages aux membres de l'APNQ » qui visait à connaître les intérêts des membres en cette matière. Ce sondage fut produit en juillet 2021 et 191 répondants nous ont fait part de leur opinion;
3. Enquête sur le profil professionnel du notaire non traditionnel. Ce sondage fut préparé à la fin de l'année et diffusé en janvier 2022. Nous avons réussi à rejoindre 71 notaires, pas nécessairement membres de l'association.

SITE INTERNET

L'un des mandats de Mme Lallier est d'actualiser les informations que l'on retrouve sur notre site web. Entre autres, dans les sections d'accueil du site, soit le carrousel et les nouvelles en bref. Nous nous attaquerons prochainement à la réorganisation massive du site web afin qu'il soit plus convivial pour les utilisateurs, facilitant ainsi la recherche des informations qui s'y trouve.

MÉDIAS SOCIAUX

Toujours dans le but de mieux communiquer avec nos membres et les notaires non membres, nous avons diffusé sur les médias sociaux (page publique Facebook de l'APNQ, groupe de discussion Facebook de l'APNQ, groupe de discussion Facebook des notaires du Québec, page Facebook de l'AJNQ et sur la page publique LinkedIn de l'APNQ) certains sujets de nos communiqués et bulletins. Nous avons remarqué dans le dernier quart de l'année 2021, une forte augmentation de nos abonnés à nos pages Facebook (1195 abonnés) et LinkedIn (268 abonnés).

FAITS SAILLANTS : ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION

AVEC L'ORDRE PROFESSIONNEL

Plusieurs rencontres politiques ont eu lieu au cours de l'année entre le président de l'APNQ et la présidente de la Chambre des notaires. D'entrée de jeu, on peut dire que les relations sont bonnes entre les deux organisations. À titre d'exemple, la nouvelle gouvernance de la Corporation de services fut abordée ainsi qu'une collaboration avec cet organisme concernant des dossiers d'intérêts communs.

Entre autres, une première présentation du programme de la Transformation de la profession fut faite au comité de direction de l'Ordre en juin 2021. Cette rencontre fut suivie par une seconde qui fut faite au conseil d'administration de l'ordre en septembre 2021.

Dans le cadre de notre programme de Transformation, la vice-présidente de l'association, Me Lorena Lopez-Gonzalez, supportée par le directeur général, a entre autres comme mandat de faire le lien avec la Chambre des notaires, concernant la numérisation de la profession et l'acte notarié technologique. Elle a su instaurer une étroite collaboration avec la responsable de ce vaste chantier à la Chambre. Plusieurs rencontres ont eu lieu au cours de l'année pour envisager la suite et planifier les différentes étapes vers une solution permanente de l'acte technologique. L'APNQ s'implique dans ce dossier afin de bien y représenter les intérêts des notaires. C'est capital, car cela entraînera des conséquences sur la pratique des notaires de demain.

REPRÉSENTATIONS POLITIQUES

L'APNQ fut très active cette année afin de bien représenter ses membres devant les instances politiques. En voici les principales actions :

- Dépôt d'un mémoire devant la commission des institutions de l'Assemblée nationale, en lien avec le **Projet de loi n°2**, parrainé par le ministre de la Justice M. Simon Jolin-Barrette, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil afin de promouvoir l'acte notarié et la protection qu'il apporte au niveau des conventions de « mères porteuses ».
- Dépôt d'un mémoire devant la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale, en lien avec le **projet de loi 96**, parrainé par le ministre de la Justice M. Simon Jolin-Barrette, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, afin de donner le point de vue des notaires praticiens en regard aux effets néfastes de ce projet de loi concernant la publicité des droits lorsqu'il s'agit de publier un acte en langue anglaise.
- Dépôt d'un mémoire lors de la Consultation publique lancée par le ministre des Finances, M. Éric Girard, sur **les pratiques des courtiers immobiliers dans le contexte de surchauffe immobilière** (surenchère).
- Discussion et représentations avec l'Officier de la publicité foncière, en lien avec les nouveautés touchant les activités notariales auprès de cette instance gouvernementale.
- Discussions et représentations diverses avec les instances gouvernementales concernant des sujets d'intérêts pour la profession.

PARTENAIRES DE L'INDUSTRIE NOTARIALE

L'APNQ s'est aussi beaucoup impliqué pour faire rayonner la profession en se positionnant toujours comme la voix des notaires du Québec. Voici les différentes actions de rayonnement auxquelles s'est adonnée votre association :

- Participation à la Table de concertation sur la surchauffe immobilière avec:
 - l'Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec (APCIQ).
 - l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ).
 - l'Institut de développement urbain (IDU).
 - la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ).
 - l'Association des inspecteurs en bâtiment du Québec (AIBQ).
 - l'Association internationale des inspecteurs immobiliers certifiés du Québec (Inter NACHI).
 - l'Association de la construction du Québec (ACQ).
 - le Regroupement des gestionnaires et copropriétaires du Québec (RGCQ).
- Participation au Forum québécois sur l'accès à la justice civile et familiale.
- Participation au Forum des notaires.
- Participation au programme « LEXIUS » du ministère de la Justice pour la numérisation du système de justice.
- Diffusion d'un communiqué de presse conjoint avec la Chambre des notaires du Québec et l'Union des notaires du Québec sur les risques liés aux plateformes en ligne pour préparer des testaments.
- Discussions avec le PAN et soutien sur des projets partagés et appui logistique pour assurer une permanence à cette organisation.

COUVERTURE MÉDIATIQUE

Les principales activités médiatiques de l'APNQ au cours de l'année 2021 peuvent se décliner ainsi :

- Entrevue à LCN, concernant la surcharge de travail dans les bureaux de notaires, en janvier 2021.
- Présence de l'APNQ au micro de Paul Arcand à la radio – 98.5 – concernant la surchauffe immobilière, en octobre 2021.
- Entrevues par *La Presse* sur plusieurs sujets, dont entre autres les dangers de ne pas consulter un notaire pour la préparation d'un testament et, concernant les situations difficiles d'un règlement de succession lorsque le défunt laisse peu d'actif et que le règlement de la succession engendre des coûts plus élevés que l'actif de la succession.

FAITS SAILLANTS DU PROGRAMME DE LA TRANSFORMATION DE LA PROFESSION

C'est en 2021 que le programme de la Transformation de la profession a véritablement pris son envol. Nous devons cependant préciser que cela n'a pas décollé rapidement. Comme la conception même du programme est basée sur la participation active de notaires et d'intervenants de tous les milieux, et que le travail est loin d'être fait par la seule opération des membres de la permanence de l'APNQ; nous avons dû composer avec la disponibilité des gens. En ce sens, n'oublions pas que la situation pandémique a amené un surplus de travail dans le domaine notarial. Cela a fait

en sorte que nous avons dû être très compréhensifs en cette matière et que nous avons dû accepter que des délais allaient nous être imposés dans les échéanciers qui avaient été planifiés.

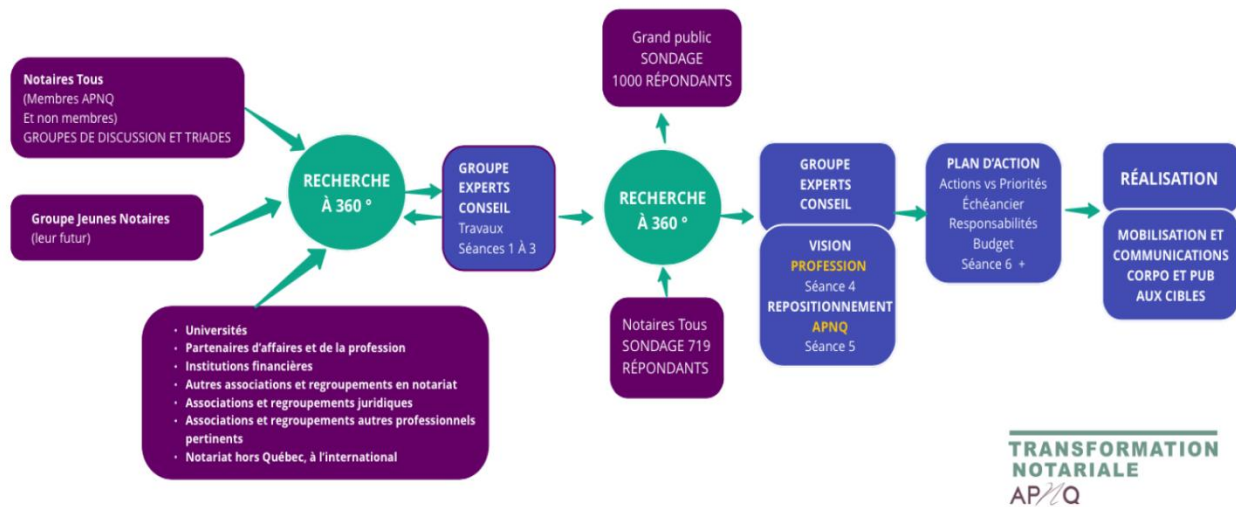
En tout, près d'une trentaine de collaborateurs sont impliqués sur une dizaine d'équipes-actions. Voici la liste des équipes-actions ainsi que leur composition :

	Actions	Leader	Équipe formelle
1	Financement	François Bibeau	Francois Bibeau Jean-Paul Dutrisac Yasmine Abdelfadel Nancy Lahaie John Lapierre
2	Programme vers 2030 et Mobilisation	Elizabeth Deschamps	Elizabeth Deschamps Stéphanie Boucher Angela Di Benedetto Yasmine Abdelfadel
3	Rémunération	Marc Daigneault	Marc Daigneault Michel Vermette Jean-Paul Dutrisac
4	Cursus universitaire	Kevin Houle	Kevin Houle François Bibeau Lorena Lopez-Gonzalez Alain Roy
5	Représentations gouvernementales	Jean-Paul Dutrisac	Jean-Paul Dutrisac Antonin Fortin Nathalène Chapuis Yasmine Abdelfadel
6	Valorisation auprès des étudiants	Kevin Houle	Kevin Houle Angela Di Benedetto Simon Lavoie
7	Branding profession et Valorisation rôle auprès public et parties prenantes	Elizabeth Deschamps	Elizabeth Deschamps Luc Boulanger-Milot Mireille Lallier
8	Canaux communications avec CNQ	François Bibeau Lorena Lopez	François Bibeau Lorena Lopez-Gonzalez
9	Veille des TI émergentes et Formation étudiants et notaires en TI	Lorena Lopez-Gonzalez	Lorena Lopez-Gonzalez André Phan Charlaine Bouchard

10	Formation notaires en TI émergentes et Développer des outils technologiques	Isabelle Couturier	Isabelle Couturier John Lapierre Fanny Monette
----	---	--------------------	--

Rappelons que le programme de la Transformation a débuté fin 2019/début 2020. Plusieurs actions ont eu pour objectifs, dès le début, de sonder les gens et les intervenants pour connaître l'état des lieux. Des recherches 360° ont été faites avec des groupes ciblés et des sondages d'envergures ont été réalisés auprès de 1000 répondants du public et de 719 notaires. Par la suite, les résultats ont été soumis aux groupes d'experts afin de dégager une vision de la profession et amener à un repositionnement de l'APNQ.

Démarche de transformation de la profession notariale



La vision vers laquelle nous conduisent nos recherches est qu'en 2030, les notaires seront globalement des acteurs sociétaux, importants, respectés et dynamiques. Des juristes qui connaissent bien les besoins de leurs clients et qui règlent leurs dossiers ou les orientent vers des ressources plus spécialisées. Somme toute, ce seront des juristes de premières lignes, bien réparti géographiquement.

Les priorités qui s'imposent pour arriver à atteindre cette mission :

1. Transformer la profession notariale en capitalisant sur une mobilisation accrue des notaires;
2. Valoriser le rôle des notaires auprès du grand public, des entreprises, des autres parties prenantes, des instances gouvernementales, des étudiants en droit, et... des notaires eux-mêmes;
3. Adopter des technologies émergentes.

Nous avons beaucoup de travail à accomplir pour y arriver, mais nous sommes confiants que l'année 2022 nous permettra de faire des pas de géants dans ce programme.

FAITS SAILLANTS DU CENTRE DE MÉDIATION ET D'ARBITRAGE NOTARIAL (CMAN)

L'année 2021 fut celle de l'arrivée du Centre de médiation et d'arbitrage notarial au sein de l'APNQ. Le nouveau comité PRD, qui est lié au CMAN de par ses activités, a travaillé sur plusieurs projets notamment la création des capsules vidéos démontant 8 situations différentes où la médiation s'applique que ce soit par la médiation civile et commerciale ou médiation familiale. Ces courtes capsules peuvent être partagées par tous les notaires que ce soit sur leurs médias sociaux, lors de présentations à la population ou dans leurs études.

Le site web du CMAN a été amélioré en insérant une section permettant d'effectuer une recherche parmi les membres du CMAN et obtenir leurs coordonnées, mais aussi de savoir immédiatement s'ils font de la médiation à distance. Des explications additionnelles sur la médiation, mais aussi sur son déroulement ont été ajoutées. Le but étant de faciliter les recherches d'informations pour la population, mais aussi pour les notaires qui voudraient guider leurs clients vers la médiation.

Un groupe Facebook a été mis sur pied pour permettre les échanges entre les membres du CMAN et des communications régulières aux membres ont permis de diffuser l'information concernant la formation continue des notaires médiateurs civils, les différents projets-pilotes du gouvernement, les changements au programme de médiation aux petites créances, etc.

Deux formations ont été offertes à tous les notaires du Québec : une formation sur la médiation à distance ainsi qu'une formation permettant d'obtenir l'accréditation à titre de médiateur aux petites créances.

Finalement, des échanges ont eu lieu avec d'autres organismes dans le domaine de la prévention et le règlement des différends pour faire connaître le CMAN, mais aussi pour créer des liens et collaborer.

FAITS SAILLANTS GOUVERNANCE / PRINCIPALES RÉALISATIONS DES COMITÉS

COMITÉ EXÉCUTIF (COMITÉ PERMANENT)

Le comité exécutif est composé des officiers élus de l'association, soit le président, la vice-présidente, la secrétaire et la trésorière.

Kevin Houle	Président
Lorena Lopez-Gonzalez	Vice-présidente
Paméla Leduc-Gauthier	secrétaire
Fanny Monette	trésorière

Le comité ne s'est pas réuni en 2021.

Le comité exécutif se réunit au besoin, lorsque l'urgence l'exige, sur convocation du président ou de la vice-présidente, lesquels ont tous deux l'autorité pour procéder à la convocation. Aucun avis préalable n'est requis pour ces rencontres.

Conformément à l'article 81 des règlements généraux, le comité exécutif a l'autorité et exerce tous les pouvoirs qui lui sont délégués de temps à autre par le conseil d'administration pour l'administration courante des affaires de l'APNQ, excepté les pouvoirs qui, en vertu de la loi, doivent être exercés exclusivement par le conseil d'administration ainsi que

ceux que le conseil d'administration peut se réserver expressément. Le comité exécutif fait rapport de ses activités à chaque assemblée du conseil d'administration et celui-ci peut alors renverser ou modifier les décisions prises, à condition que les droits des tiers ne soient pas affectés.

COMITÉ TECHNOLOGIE (COMITÉ PERMANENT)

Le comité Technologie est composé comme suit :

Lorena Lopez-Gonzalez	Vice-président du comité et administratrice
Valérie Petit	Administratrice
Fanny Monette	Administratrice
Isabelle Couturier	notaire
Alain Ashton	DG Avancie (externe)

Le comité ne s'est pas réuni en 2021.

Ce comité travaille de concert avec l'équipe de technologie du Programme de la Transformation. Entre autres, Isabelle Couturier et Fanny Monette font aussi partie de cette équipe qui est dirigée aussi par Lorena Lopez-Gonzalez. Étant donné que cette équipe est particulièrement active dans le Programme de la Transformation, et que plusieurs personnes ouvrent aux deux entités simultanément, cela explique que le comité ne se soit pas réuni. Cela dit, au niveau gouvernance globale de l'APNQ, des efforts seront faits pour mettre à contribution à l'avenir, les membres du comité Technologie dans les activités menées par l'équipe du programme de la Transformation.

COMITÉ MISE EN CANDIDATURE (COMITÉ PERMANENT)

Le comité Mise en Candidature est composé comme suit :

Valérie Petit	Vice-présidente du comité et administratrice
Nancy L'Ecuyer	Administratrice
Luc Boulanger-Milot	Administrateur

Le comité s'est réuni 2 fois en 2021.

Le rôle du comité est de vérifier l'éligibilité des candidats et la conformité des mises en candidatures lors des élections (principales et/ou complémentaires). Aucun membre du comité ne peut être candidat aux élections où il est en fonction à titre de membre du comité. Cette année, deux rencontres furent nécessaires étant donné l'élection complémentaire de fin d'année afin de pourvoir un poste vacant au conseil d'administration.

COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'Audit est composé comme suit :

Lorena Lopez-Gonzalez	Vice-président du comité et administrateur
Fanny Monette	Administratrice
Jean-Paul Leclair	CPA à la retraite

Le comité s'est réuni à 3 reprises en 2021.

En début d'année, le comité d'Audit se réunit pour recevoir le projet des états financiers vérifiés par les auditeurs mandatés par le conseil d'administration et faire les recommandations au conseil d'administration quant à leur approbation.

Par la suite, au début et à la fin de l'été avant la période automnale, une rencontre du comité sert à vérifier si la tendance laisse croire que les budgets adoptés pour l'année seront respectés et au besoin faire des recommandations afin d'adopter les aménagements budgétaires nécessaires.

Finalement, à la fin de l'année (fin octobre/début novembre) le comité se réunit afin de valider les propositions budgétaires préparées par la direction générale pour l'année qui suivra, afin d'en faire une recommandation au conseil d'administration pour sa dernière réunion de l'année, en novembre.

Ainsi, normalement, le comité d'audit se réunit à 4 reprises dans l'année, à moins que les circonstances ne le justifient pas.

COMITÉ FINANCEMENT DE L'APNQ

Le comité Financement est composé comme suit :

Fanny Monette	Vice-président du comité et administratrice
Luc Boulanger-Milot	Administrateur

Le comité s'est réuni 2 fois en 2021.

Étant donné la perte des redevances Telus, il était important pour l'APNQ de trouver des moyens de combler le manque à gagner. C'est ainsi que le comité Financement de l'APNQ a vu le jour. Plusieurs idées intéressantes ont jailli des discussions engendrées par les membres du comité, bien soutenues à cette fin par la permanence de l'association. À titre d'exemple, le projet « Place d'affaires partagées » est un projet qui est né des discussions du comité.

Par la suite, le relais fut pris par l'équipe de financement stratégique du programme de la Transformation de la profession. En 2022, la direction générale suggère de fusionner les deux groupes.

COMITÉ RELÈVE

Le comité relève est composé comme suit :

Chantal Ouellet	Vice-présidente du comité et administratrice
Nancy L'Ecuyer	Administratrice
Jacinte Brunet	notaire

Le comité s'est réuni à 3 reprises en 2021.

Les activités du comité en 2021 se sont concentrées principalement sur le programme de l'accélérateur de la relève. Vous pouvez consulter la section, «Faits Saillants Services aux membres» ci-dessus, qui traite de l'accélérateur de la relève pour plus de détails sur le déroulement des projets pour ce comité.

COMITÉ RÉGIONAL

Le comité régional est composé comme suit :

Paméla Leduc-Gauthier	Vice-présidente du comité et administratrice
Valérie Petit	Administratrice
Jean-François Monette	notaire

Le comité s'est réuni à 6 reprises en 2021.

Le comité continue à solliciter les différents regroupements de notaires en région pour créer et porter avant divers projets pour leurs besoins distincts. À travers les différentes discussions, il est évident qu'on doit fortifier le lien avec les études notariales situées en région afin d'évaluer la possibilité d'accueillir une relève dans leurs études.

En collaboration avec le comité relève, 2 sessions « brainstorming » ont soulevé le grand défi d'assurer la pérennité de la profession, et ce, autant à l'intérieur des grands centres que des régions.

Voici un résumé des trois projets mis de l'avant par ce comité :

- 1) Projet de 'séjour exploratoire' pour inciter et inviter les notaires, les notaires en voie d'être assermentés à visiter une étude notariale située en région.
- 2) Rassembler les ressources pertinentes pour la création du guide préparatoire pour le notaire acquéreur et le notaire cédant d'un greffe
- 3) Voir à l'accroissement de la présence de l'APNQ lors de la tournée au Québec en rendant visite à différentes études notariales.

COMITÉ PRD

Le comité PRD est composé comme suit :

Paméla Leduc-Gauthier	Vice-présidente du comité et administratrice
Lorena Lopez-Gonzalez	Administratrice
Chantal Ouellet	Administratrice
Katia Raymond	notaire
Elise Villemure	notaire

Le comité s'est réuni à 12 reprises en 2021.

Le comité PRD donne les grandes orientations de l'APNQ en matière de PRD. Il est supporté dans ses opérations par la coordonnatrice du CMAN. Tel que mentionné ci-dessus dans la section réservée aux activités du CMAN, le comité

PRD a travaillé sur plusieurs projets. L'un de ceux-ci, dont les membres sont particulièrement fiers, est la production de vidéos illustrant des situations de la vie courante où la médiation peut aider à résoudre les conflits sans avoir recours aux tribunaux. Cela démontre bien les efforts de l'APNQ pour favoriser l'accès à la justice. D'ailleurs, à ce sujet, nous venons d'apprendre que le Fonds d'Études Notariales (FEN) de la Chambre des notaires vient d'autoriser le financement d'un projet de publicité en se servant de ces capsules vidéo. Grâce au soutien du FEN, nous pourrions donc diffuser ces vidéos en mode publicitaire, sur les grandes chaînes Télé.

Concernant plus de détails sur les activités du comité PRD, nous vous référons à la section sur le CMAN ci-dessus.

COMITÉ NOTAIRES NON-TRADITIONNELS

Le comité notaires non-traditionnels est composé comme suit :

Luc Boulanger-Milot	Vice-président du comité et administrateur
Fanny Monette	Administratrice
Valérie Petit	Administratrice

Le comité s'est réuni à 4 reprises en 2021.

Le comité « Notaire non traditionnel » de l'APNQ désire mieux connaître le profil des notaires œuvrant en pratique non traditionnelle. Pour ce faire, ils ont mis en place une enquête sur divers sujets pour connaître davantage les besoins pour les notaires n'œuvrant pas dans les domaines traditionnels de notre profession. Dans un proche avenir et à l'aide des réponses obtenues, on pourra orienter nos discussions vers les actions à mettre de l'avant pour implanter des services qui seront profitables pour les notaires non traditionnels et encourager leur adhésion à l'APNQ.

COMITÉ GOUVERNANCE ET STATUTAIRE

Le comité Gouvernance et Statutaire est composé comme suit :

Lorena Lopez-Gonzalez	Vice-président du comité et administratrice
Fanny Monette	Administratrice
Chantal Ouellet	Administratrice

Le comité s'est réuni à 4 reprises en 2021.

Le comité Gouvernance et Statutaire de l'APNQ, s'assure de mettre en place de moyens pour une saine gouvernance de l'organisation. Entre autres choses, les principaux travaux du comité en 2021 ont porté sur les dossiers suivants :

1. Révision de la politique d'autorisation de dépenses;
2. Procéder à la version finale des règlements à la suite des dernières modifications;
3. Production d'un manuel des employés;
4. Production d'un formulaire d'évaluation du CA;
5. Travaux menant aux modifications réglementaires pour entre autres, introduire une nouvelle catégorie de membres;
6. Modification de la politique de harcèlement de l'APNQ;

Des travaux en cours portent sur la production d'une politique d'attribution des différentes bourses de l'APNQ.

COMITÉ RETRAITÉS

Le comité notaires retraités est composé d'une administratrice et 6 membres notaires à la retraite faisant partie des *Notaires Pré & Re/traités en Action*, notamment :

Nancy L'Ecuyer	Vice-présidente du comité et administratrice
Jacques Mauffette	Président NPRA

Le comité s'est réuni à 8 reprises en 2021.

L'association continue sa collaboration dynamique avec l'organisme *Notaires Pré & Re/traités en Action*. Divers bulletins de communications ont été envoyés par l'APNQ aux sympathisants de ce groupe. Un onglet dédié aux travaux et messages importants pour ce groupe est créé sur le site web de l'association. De plus, l'association a entamé la mise à jour d'une formation en lien avec les démarches de la préretraite antérieurement offerte par la Chambre des notaires du Québec.

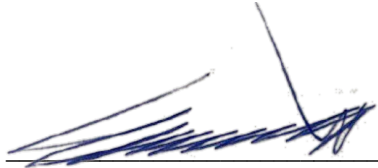
À la suite des travaux du comité, le conseil d'administration de l'APNQ a résolu de modifier ses règlements généraux afin d'intégrer dans ses rangs les notaires retraités du Québec qui le souhaitent. Les modifications réglementaires seront soumises à la ratification par les membres réunis en assemblée au mois d'avril 2022.

CONCLUSION

L'arrivée de la pandémie, au début de l'année 2020 aura certes amené un grand bouleversement dans nos façons de faire et toute l'agitation créée par cet événement s'est poursuivie en 2021. Cependant, 2021 aura surtout été l'occasion de démontrer notre capacité à relever les défis et de mettre en place des organisations agiles composées d'individus capables de démontrer leur savoir-faire afin d'assurer la bonne marche et la continuité de nos opérations. L'APNQ n'a pas fait exception en cette matière. Votre Association a su être proactive pour maintenir et développer ses activités en cette période trouble où tout était à réinventer.

Nous pouvons maintenant voir tout le positif que nous pouvons tirer de la période pandémique que nous venons de traverser après l'année 2021. L'agilité dont nous avons dû faire preuve et notre grande capacité de réaction et de proaction nous permettent d'avoir confiance en l'avenir de la profession. Les effets de la pandémie mondiale auront été importants sur tous les secteurs d'activité, dont le notariat. L'informatisation sans cesse croissante de la profession et l'utilisation des technologies de pointe qui s'imposent viennent ouvrir toutes les portes aux notaires du Québec. L'APNQ a démontré à plus d'une reprise son intention de collaborer en cette matière avec les autres parties prenantes de la profession, dans le meilleur intérêt de ses membres et du notariat québécois.

Pour pouvoir arriver à nos fins, nous rappelons que l'APNQ doit demeurer forte financièrement et aussi forte au niveau de la représentativité qu'elle s'est engagée à offrir notre profession. Cela est important notamment pour continuer à offrir des services à ses membres, mais surtout pour assurer l'avancement du notariat en général. Pour y arriver, la force du nombre est un incontournable. Les notaires doivent se mobiliser et s'engager autour d'une cause commune, défendue par une organisation forte et représentative. C'est pourquoi il est primordial que le plus grand nombre possible de notaires devienne membre de l'APNQ ou renouvelle leur « membership », si ce n'est déjà fait.



Me Kevin Houle, notaire - président du conseil



Me François Bibeau, Notaire Émérite – directeur général